

Fabrice GUILLEMET

1242, allée de sausset
33127 SAINT JEAN D'ILLAC
Tél : 06.10.24.19.70

Monsieur le Maire,
Monsieur Jacques FERGEAU

SAINT JEAN D'ILLAC, 02 décembre 2011

Objet : « Question écrite » à l'ODJ du CM de décembre 2011

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal du 12 février 2010 présentait à l'ordre du jour, un point n° 7 intitulé « subventions ». Vous proposiez une délibération visant à verser un complément de subvention municipale en urgence à la crèche parentale BRIN D'MALICE pour un montant de 15 000 euros ; délibération votée à l'unanimité des élus. Suite à un entretien avec Madame ZAMORA, Présidente de cette association à ce moment-là, j'étais intervenu en séance de ce Conseil Municipal pour vous exprimer mon désaccord sur votre gestion à court terme dans ce dossier. Inutile d'y revenir...

Dans son article du 12 avril 2010, le journal SUD OUEST évoquait ce sujet, reprenant votre annonce (je cite) : « **de transformer cette crèche parentale en une structure municipale** ». Après un audit demandé à la Caisse d'Allocations Familiales, vous suggériez même que **ce projet serait réalisé au... 1^{er} janvier 2011 !**.

Si je peux comprendre l'adhésion des bénévoles et des salariés de cette association pour être « repris par la mairie », comme cela est exprimé dans l'article, vous devinez bien, que certains élus dont je fais partie, s'interrogent sur les incidences financières d'une telle décision pour nos finances locales ; plus particulièrement au niveau des charges de fonctionnement. Le budget de BRIN D'MALICE dépasse 300 000 euros/an en dépenses.

Pas plus tard que le 10 octobre 2011, en séance du Conseil Municipal, je vous interpelais sur la dérive accélérée des charges de personnel municipal depuis 3 ans !.

Pouvez-vous donc nous indiquer ce qu'il est advenu depuis janvier 2011 de « votre promesse » faite aux représentantes de l'association BRIN D'MALICE ? ; Quel est le résultat de l'audit de la CAF, si ce travail a bien été demandé ?

Croyez-vous qu'un tel projet soit réaliste eut-égard au dérapage des charges de fonctionnement déjà constaté, et à la récurrence d'un supplément de masse salariale que cela entraînerait par la titularisation de nouveaux agents ?

Je rappelle que dans l'article du 12 avril 2010, était repris votre annonce « très officielle » (je cite à nouveau) : « de transformer cette crèche parentale en une structure municipale »...

Dans l'attente de vous lire,

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Fabrice GUILLEMET
Conseiller Municipal